



Saint-Malo, le dimanche 23 avril 2017-

CADA,  
35, rue Saint-Dominique  
75700 PARIS 07 SP

Objet : Refus de communication de document.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de saisir votre Commission d'une demande d'avis sur le refus opposé par monsieur le maire de Saint-Malo à ma demande de communication du document suivant :

- **Plan Pluri annuel d'Investissement (PPI) de la ville de Saint Malo**

Vous trouverez, jointe à la présente lettre :

- La copie de ma demande de communication de document et restée sans réponse pendant plus d'un mois ;
- La copie de l'accusé de réception de cette demande ;
- Les pages 10 et 11 du compte rendu du conseil municipal du 2 février 2017 qui, dans l'introduction de la délibération n°5 adoptant le budget primitif 2017, cite explicitement le Plan Pluriannuel d'investissement (page 10) :  
Le compte rendu est consultable en intégralité à l'adresse <http://www.ville-saint-malo.fr/les-compte-rendus-des-conseils-municipaux/>
- L'enregistrement audio du conseil municipal du 16 février 2017 est accessible et les passages sur le PPI sont compris entre 2h 28mn 30s et 2h 38mn25s à cette adresse <file:///C:/Users/Alain/Documents/OSONS/CM%20Malo/audio/Les%20comptes%20Orendus%20audio%20du%20conseil%20municipal.htm>

Il semble que la CADA soit déjà intervenue à propos des PPI. Ainsi sur la page <http://www.cada.fr/actualites.6175.html> du site de la CADA il est écrit :

« **Le plan pluriannuel d'investissement d'une commune est un document administratif communicable**

Le TA confirme l'avis favorable rendu par la CADA, en annulant la décision de refus du maire de communiquer le plan pluriannuel d'investissement 2002-2007 de la commune. Le TA considère que, contrairement à ce que soutient le maire en affirmant qu'il s'agit d'un document de travail à usage strictement interne, cette pièce n'a pas trait à l'organisation des services et revêt le caractère d'un document administratif communicable. TA de Pau, 2/02/2010, n° 09091158 »

Dans l'attente de l'avis de votre Commission, je vous prie de croire, Monsieur le Président, au nom de l'association OSONS !, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour OSONS !

Alain Guillard

Co-président